

**Fiche d'auto contrôle pour une candidature groupée
dans une commune de moins de 1 000 habitants**

Cette fiche ne se substitue pas aux dispositions du mémento du candidat, elle peut vous aider à vérifier votre dossier de candidature.

	OUI	NON
La commune où vous vous présentez dépend-elle bien de l'arrondissement où vous avez pris rendez-vous ?		
Vous êtes le candidat mandaté par les autres membres de la candidature groupée et vous déposez vous-même les candidatures : <i>Vous devez disposer soit d'autant de mandats individuels que de dossiers déposés, soit d'un mandat collectif rempli par l'ensemble des candidats</i>		
Vous êtes le candidat mandaté par les autres membres de la candidature groupée et vous avez confié le dépôt de la candidature à un tiers : <i>Vous devez vous-même lui établir un mandat. Le cas échéant, le mandataire devra disposer d'une pièce d'identité.</i>		
Est-ce que chaque candidat a bien 18 ans au plus tard le 14 mars 2020 ?		
<u>Vérification des Cerfa</u>		
Est-ce que chaque candidat a rempli sa déclaration de candidature sur l'imprimé CERFA n°14996-03 ? <i>Si non, le Cerfa utilisé n'est pas celui en vigueur, il sera refusé pour l'enregistrement de la candidature concernée</i>		
Est-ce que toutes les rubriques de chaque Cerfa sont remplies, notamment la commune de candidature ?		
Est-ce que chaque candidat a indiqué le nom et le prénom qui figureront sur le bulletin de vote ?		
Est-ce que chaque candidat a mentionné sa profession et le code CSP correspondant ? . Pour les fonctionnaires, indiquer précisément la fonction occupée : le grade, la fonction, le service, l'employeur (la collectivité) et le lieu d'exercice		
Est-ce que chaque conseiller municipal sortant a coché la case prévue à cet effet ?		
Est-ce que vous disposez de l'original de chaque Cerfa (avec une signature manuscrite)?		
Est-ce que chaque candidat a apposé la mention manuscrite indiquant son consentement à se porter candidat à l'élection municipale dans la candidature groupée que vous menez ?		
<u>Vérification de la complétude de chaque dossier</u>		
La pièce d'identité : avez-vous une copie d'un justificatif d'identité avec photographie pour chaque candidat ?		

Quelle pièce a été fournie par chaque candidat pour justifier de sa qualité d'électeur ?		
<p>Option 1 : il présente une attestation d'inscription sur la liste électorale de la commune où vous vous présentez</p> <p>Vérifier que le document a été établi depuis moins de 30 jours à la date du dépôt de la candidature</p> <p>Cette pièce est suffisante pour justifier de sa qualité d'électeur et d'attache avec la commune</p>		
<p>Option 2 : il présente une attestation d'inscription sur la liste électorale d'une autre commune</p> <p>Vérifier que le document a été établi depuis moins de 30 jours à la date du dépôt de la candidature.</p> <p>Il doit justifier de votre attache avec la commune à l'aide d'un deuxième document</p> <p>a) soit un extrait de rôle, délivré par le comptable du Trésor chargé du recouvrement, qui établit que vous êtes personnellement inscrit au rôle des contributions directes de la commune au 1er janvier 2020 ;</p> <p>b) soit une attestation du directeur départemental des services fiscaux qui établit que vous êtes personnellement inscrit au rôle des contributions directes dans la commune au 1er janvier 2020 ;</p> <p>c) soit la copie d'un acte notarié établissant que vous êtes devenu en 2019 propriétaire d'un immeuble dans la commune, ou d'un acte (notarié ou sous seing privé) enregistré en 2019 établissant que vous êtes devenu locataire d'un immeuble d'habitation dans cette commune (bail pour la location d'un garage non valable).</p>		
<p>Option 3 : il ne présente pas une attestation d'inscription sur une liste électorale</p> <p>Pour justifier de sa qualité d'électeur, il doit fournir : un certificat de nationalité ou une carte nationale d'identité en cours de validité ou un passeport en cours de validité + un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de 3 mois.</p> <p>Pour justifier de son attache avec la commune, il doit fournir un des documents mentionnés au a) ou b) ou c) de l'option 2</p> <p>3 documents sont à fournir dans cette situation.</p>		
<u>Document complémentaire pour les candidats européens</u>		
Si un des candidats est un ressortissant européen, il doit remplir une déclaration certifiant qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité dans L'État dont il a la nationalité ?		